



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion du : 27 Avril 2023

à : 10h30

Présidence : MME. Fatima BALSA

Présents : MM. Bernard ROUER, Jean-Paul MARCHAL, Dominique DUMIOT

Assiste à la séance : M. Matthieu LEYMARIE, Responsable des Activités Sportives

☆☆☆☆☆☆☆☆

SITUATION DES MATCHS REPORTÉS AU 27.04.23

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Seniors" par compétition

	1ère Date du match	Compet.	Tour Poule	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
1	02-avr	R3	A	24630222	US Monnaie USBVL Beaugency	30-avr	15h

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Jeunes" par compétition

	1ère Date du match	Compet.	Tour Poule	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
1	25-mars	U18R2	A	24599453	Neuville SP Luisant AC	29-avr	15h
2	01-avr	U18R2	A	24599458	Vineuil SF FC Drouais	29-avr	17h
1	01-avr	U16R1	U	24600302	CJF Fleury les Aubrais EB St Cyr sur Loire	29-avr	18h
1	15-avr	U16R2	U	24600837	USM Montargis J3S Amilly	30-avr	13h
1	25-mars	U15R1	U	24601044	USM Saran Blois Foot 41	29-avr	15h

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Féminins" par compétition

	1ère Date du match	Compet.	Tour Poule	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
1	15-avr	R2F Honn.	A	25501233	CS Mainvilliers Am. Epernon	29-avr	19h
1	25-mars	U18 R2F	U	25113275	USM Saran FC Drouais	29-avr	16h

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Futsal" par compétition

	1ère Date du match	Compet.	Tour Poule	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
1	30-mars	R1	U	25219106	FC Châteauroux Métropole C'Chartres F.	11-mai	21h
2	01-avr	R1	U	25219105	Orléans Futsal US Vendôme	11-mai	21h
3	10-avr	R1	U	25219111	US Vendôme FC Châteauroux Métropole	08-mai	21h

2 matchs reportés

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

La Présidente de la Commission
BALSA Fatima

Le Secrétaire de séance
ROUER Bernard

PUBLIÉ LE 28.04.23